



LITTÉRATURE
& EXPÉRIENCE
en promotion de la
santé

PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

dans un contrat local de santé

DES LEVIERS POUR AGIR



La collection “Littérature & expérience en promotion de la santé” rassemble les contributions de la littérature, c’est-à-dire les études, recherches et publications scientifiques, et la vision d’acteurs et d’actrices de terrain sur un sujet donné. Cette double lecture vise à permettre un ancrage des actions menées dans les connaissances issues de la recherche et une confrontation de ces dernières aux réalités et aux contextes locaux.

Dans ce document, la question de l’alimentation des populations en situation de précarité est abordée. Les leviers d’action identifiés par le terrain et la recherche y sont contextualisés au cadre d’un contrat local de santé (CLS) et des initiatives menées en Grand Est y sont valorisées. Les apports et limites des actions généralement menées sur cette question et identifiés dans la littérature sont présentés.

Ce document fait suite à la journée « Santé et précarité : comment agir dans le cadre du contrat local de santé ? » du 4 juin 2024, co-animée par l’Agence régionale de santé Grand Est et Promotion Santé Grand Est, et qui a réuni les personnes en charge de la coordination de CLS en Grand Est et des référent-es CLS de l’ARS Grand Est. Nous remercions l’ensemble des personnes participantes pour la richesse des échanges.

Utilisation et reproduction

Promotion Santé Grand Est autorise l’utilisation et la reproduction du contenu de ce document, sous réserve de la mention de la source.

Citation proposée

Promotion Santé Grand Est, Précarité alimentaire dans un contrat local de santé : des leviers pour agir. Laxou : Promotion Santé Grand Est ; 2024. 11 p.

Photographie et illustrations : Canva

Dans la même collection

- Participation & précarité dans un CLS : des leviers pour agir
- Logement & précarité dans un CLS : des leviers pour agir
- Précarité, accès aux droits et aux soins dans un CLS : des leviers pour agir

Précarité alimentaire

La sécurité alimentaire renvoie à quatre dimensions :

- la disponibilité des denrées,
- l'accès à celles-ci,
- leur utilisation (sélection des produits, conservation, préparation...),
- la régularité de ces trois éléments dans le temps (Ramel, 2022).

La précarité alimentaire fait davantage référence à des enjeux liés à l'accès à l'alimentation déjà disponible dans l'environnement des personnes, en lien avec la lutte contre la pauvreté et les exclusions.



DANS UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Les problématiques des populations peuvent aller de la sécurité à la précarité alimentaire. Dans un CLS, ces deux éléments doivent être considérés. Ainsi, dans les objectifs spécifiques du CLS, **l'accessibilité aux denrées, aux équipements et la disponibilité** pourront être ciblées ; au-delà des compétences pour cuisiner des repas équilibrés.

Dans une situation de précarité alimentaire, les individus adoptent diverses stratégies pour faire face au « manque ». Par exemple :

- Limitation des achats de produits « frais » ;
- Revalorisation des restes alimentaires pour un prochain repas ;
- Diminution du nombre et de la fréquence des repas ;
- Apport différentiel de l'alimentation au sein de la famille...



DES LEVIERS POUR AGIR

ISSUS DE L'EXPÉRIENCE ET DE LA LITTÉRATURE

Précarité alimentaire dans un CLS

Dans sa synthèse d'expertise, l'Institut national de la recherche agronomique indique que **les interventions efficaces sont celles qui « prennent en compte l'ensemble des dimensions et des contraintes de la consommation, agissent à la fois sur les préférences des individus et sur leur environnement, prévoient une implication active des personnes ciblées et sont élargies au milieu social environnant »**. Pour travailler sur la précarité alimentaire sein d'un CLS, cela signifie que les leviers présentés ci-après puissent être développés.



PENSER LES PROJETS AU-DELÀ DU PRISME DE L'ALIMENTATION

La précarité alimentaire découle de l'interrelation entre différentes dimensions de la précarité (précarité de l'emploi, précarité liée au logement, précarité énergétique, etc.). Ainsi, la lutte contre la précarité alimentaire met en avant deux constats (Labo de l'économie sociale et solidaire, 2020) :

- Les interventions visant à lutter contre la précarité alimentaire n'apportent souvent pas de réponses à la situation globale dans laquelle vivent les personnes. Or, **la lutte contre la précarité alimentaire ne peut se faire sans agir sur la précarité globale** ;
- La précarité alimentaire peut être appréhendée comme **entrée pertinente pour une meilleure compréhension de la précarité de manière générale**.



DANS UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

La lutte contre la précarité alimentaire doit s'intégrer dans **une réflexion plus globale de lutte contre la précarité**, et non pas s'inscrire uniquement dans des axes « prévention » comprenant par exemple l'activité physique, le recours au dépistage...

DÉPASSER L'APPORT D'INFORMATION OU DE CONNAISSANCES SUR LES RECOMMANDATIONS NUTRITIONNELLES

L'attention première portée à la santé des personnes en situation de précarité se retrouve souvent « dans la diffusion d'informations descendantes sur la qualité nutritionnelle et la façon d'accommoder les produits, dont la pertinence est remise en question du fait de leur caractère potentiellement infantilisant » (Scherer, Bricas, 2021). **Les personnes en situation de précarité connaissent l'importance d'une alimentation saine**, mais la considèrent **difficilement atteignable dans leurs conditions de vie**. Les messages nutritionnels sont perçus comme des injonctions, ce qui conduit à leur culpabilisation.



DANS UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Il est nécessaire de penser les actions au-delà des seules épiceries, des seuls ateliers cuisine, car être en situation de précarité alimentaire ne veut pas nécessairement dire ne pas savoir cuisiner, mais plutôt **ne pas avoir la possibilité de le faire en raison des autres aspects de la précarité ou des obstacles à l'accès à l'alimentation.**

INTÉGRER LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DE L'ACCESSIBILITÉ À L'ALIMENTATION

Accessibilité financière

Les produits accessibles à bas prix sont généralement **de moins bonne qualité nutritionnelle** et la priorité, pour les personnes en situation de précarité, va plutôt être donnée **aux produits « consistants »**. Le coût des denrées peut également entraîner **la non-possibilité de fournir trois repas par jour.**



Accessibilité physique et matérielle

Il s'agit par exemple de renforcer l'accès à un lieu où l'on peut cuisiner, ou l'accès à du matériel de cuisine : **le manque d'équipement de cuisine limite le choix dans les produits consommés.**



Accessibilité géographique

La proximité des sites d'approvisionnement alimentaire aux lieux d'habitation des populations est cruciale. Pour les publics précaires, le manque de moyens de transport (lié à la situation financière ou à l'absence d'un réseau de transport) limite l'accès à ces sources.

5

DANS UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Un levier possible consiste à **soutenir les épiceries sociales ou solidaires et les systèmes de distribution alimentaire** (voir p. 8-9). **Des dispositifs mobiles** peuvent également constituer des solutions pour améliorer l'accès aux denrées alimentaires (épicerie solidaire itinérante par exemple).

Une piste de travail peut être de **travailler en lien avec les bailleurs sociaux sur ces équipements.**

ÇA EXISTE !

Le projet Alisol est porté par l'association AD2S et propose une cartographie interactive des lieux d'aide alimentaire sur le Grand Est depuis fin 2022.

PERMETTRE LE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES POPULATIONS

Les démarches autour de la précarité alimentaire doivent **développer l'autonomie** et **respecter la dignité des personnes**. Certaines actions peuvent renforcer la culpabilité ou la stigmatisation. Par exemple, les bénéficiaires de l'aide alimentaire sont confrontés à **une forte stigmatisation** à travers un dispositif « dédié aux pauvres », dont le système ne permet pas de réciprocité renforçant ainsi l'étiquetage de ces populations déjà fragilisées.

Afin d'éviter ces écueils, il convient d'**initier des dynamiques de réflexion avec des personnes en situation de précarité** pour s'adapter aux réalités rencontrées par celles-ci et s'appuyer sur leur vécu.

Permettre aux personnes de **choisir les produits alimentaires selon leurs préférences** (pour dépasser une alimentation contrainte par la situation de précarité), et leur donner la possibilité de **participer au fonctionnement de dispositifs ouverts et non stigmatisants**, contribue à limiter l'autocensure ou le ressenti de préjugés sociétaux (ce que l'on peut opérationnaliser dans la mise en place et le fonctionnement d'épiceries sociales et solidaires par exemple).



DANS UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Les actions peuvent être coconstruites avec les publics, en lien avec les accompagnants sociaux. Pour se faire, il est nécessaire d'avoir la possibilité de **s'ajuster aux publics** et de penser **des projets qui ne soient pas trop « figés »**.

Il peut parfois être difficile de mobiliser les publics, notamment lorsqu'ils ne fréquentent aucune structure. **La coordination partenariale est alors essentielle** pour améliorer les possibilités de repérage et de mobilisation de ces derniers.

NE PAS NÉGLIGER L'ASPECT SOCIAL DE L'ALIMENTATION

Le maintien ou le développement du lien social autour d'un repas partagé pour rompre l'isolement et l'exclusion apparaît très important pour les populations en situation de précarité. **La revalorisation du rôle social de l'acte de « se nourrir »** doit être réfléchi dans les actions de lutte contre la précarité alimentaire. Les démarches tournées vers la famille permettant de **valoriser le rôle des parents envers leurs enfants** sont recommandées. Cela peut se concrétiser par le partage de repas en collectif après les ateliers. Ainsi, dans les ateliers cuisine, le plus fort apport et bénéfique réside plutôt dans **le renforcement du lien social** que dans les compétences pour cuisiner.

ÇA EXISTE !

Dans le Grand Est, **l'association EPICES** favorise la mixité des publics autour d'actions globales sur l'alimentation.

Précarité alimentaire dans un CLS

COORDONNER LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DU TERRITOIRE ET RENFORCER LE PARTENARIAT

Il existe différents dispositifs territoriaux à travers lesquels des actions globales autour de l'alimentation peuvent être développées. La coordination de ces dispositifs, de même que le renforcement des partenariats, peuvent permettre **d'améliorer la visibilité des actions, le repérage et le partage de bonnes pratiques.**



DANS UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Une forte articulation est à réaliser avec **les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**. Ce lien peut se faire de diverses manières. Par exemple, une journée « passerelle » entre les CLS et les PAT d'Alsace est prévue courant 2024. Des groupes de travail communs peuvent également être pensés.

> Les PAT ont pour ambition de fédérer les acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économique et de santé sur ce territoire. Ils sont le plus souvent portés par des collectivités territoriales et s'appuient sur un diagnostic et des actions partagés entre acteurs. Ils visent notamment à améliorer l'accès des personnes en situation de précarité à une alimentation de qualité, en particulier via l'accès aux productions locales.

Il peut être aussi opportun de **créer des groupes de travail** dans le cadre du CLS pour faire se rencontrer les partenaires sur le sujet de l'alimentation.



AMÉLIORER LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNEL·LES

Les professionnel·les qui œuvrent auprès des publics en situation de précarité sont souvent peu formés sur les questions d'alimentation. **La mise en place de formations spécifiques, incluant une approche globale sur les questions de précarité alimentaire**, peut être un levier préalable à la mise en place d'actions sur le territoire.

ÇA EXISTE !

Par exemple, l'action **Escape Nutrigame**, portée par le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), a été déployée dans des Missions Locales du Grand Est et a permis la formation des conseiller·es en insertion socio-professionnelle des structures.

Précarité alimentaire

Apports et limites des différents types d'action sur la précarité alimentaire dans la littérature

Distribution de repas ou de denrées et produits invendus

- Il y a **une persistance du déséquilibre nutritionnel dans les distributions de denrées** en lien avec la dépendance des structures de l'aide alimentaire aux dons d'invendus, malgré des efforts menés par ces structures.
- Il existe **une inégalité d'accès selon les territoires** : couverture territoriale de l'aide alimentaire inégale, critères d'éligibilité différents, offre variable... Par exemple, en milieu rural, les dispositifs d'aide sont moins nombreux et les personnes en précarité sont moins enclines à faire appel à ces actions dans un contexte de forte interconnaissance.
- Pour les structures d'aides, **la gestion logistique et administrative des denrées alimentaires est complexe.**
- **Les denrées proposées ne correspondent pas toujours aux préférences alimentaires** des personnes malgré les efforts des structures pour diversifier l'approvisionnement. Des personnes en situation de précarité vont alors **refuser ou jeter les denrées.**
- L'aide alimentaire va de pair avec le gaspillage alimentaire : **le contexte actuel de lutte contre le gaspillage va paradoxalement mettre l'aide alimentaire en difficulté** (par la réduction des dons aux associations).
- **L'absence de réciprocité**, puisqu'il n'y a pas de contrepartie attendue des bénéficiaires de l'aide, participe au renforcement de **la culpabilisation** et du **sentiment d'infériorité.**
- **La sectorisation au travers de lieux et de dispositifs fléchés sur ces populations** renforce **la stigmatisation des personnes.**



Épiceries sociales et solidaires

- Ce sont des actions qui permettent **l'affranchissement du sentiment d'être « redevable »** par l'apport d'une contrepartie financière. Elles offrent **la liberté du choix des produits** et **renforce ainsi le pouvoir d'agir et l'autonomie des personnes**.
- **Les denrées** ne sont pas uniquement dépendantes des dons et **sont davantage diversifiées** (renforce le respect des préférences alimentaires et améliore la qualité nutritionnelle).
- Les partenariats mis en place avec **des producteurs** peuvent permettre à ces derniers d'avoir **une certaine stabilité**.
- Les épiceries sociales ou solidaires dépendent de financements publics et privés et **sont rarement soutenus dans la durée**.
- L'approvisionnement en épicerie sociale contribue toutefois selon certains auteurs à **la stigmatisation des personnes** en situation de précarité ou d'exclusion.

Jardins partagés

- Ces actions répondent à des perspectives autres qu'alimentaires : **développement du lien social, dimension environnementale, renforcement de l'estime de soi** à travers le jardinage et la transformation culinaire des produits cultivés par soi-même...
- Mais **elles peinent à toucher et à mobiliser les personnes en situation de précarité ou d'exclusion**.

Chèques ou tickets services

- Ces services offrent la possibilité de consommer **des denrées qui ne sont pas issues du don alimentaire**.
- Ils permettent **le libre choix des produits en fonction des préférences et des besoins** des individus et participent ainsi à **renforcer la capacité décisionnelle** des personnes en situation de précarité, à condition que ce service ne soit pas conditionné par une contrepartie obligatoire (par exemple, la participation à un atelier cuisine).
- Cependant, ils « exposent » la précarité des personnes les utilisant et renforcent donc **la stigmatisation**.

Ateliers cuisine

- La littérature montre que **des messages « éducatifs » voire « moralisateurs »** peuvent être transmis lors d'ateliers cuisine. Il peut exister **des disparités entre les discours des professionnel·les** (portés sur des arguments de prévention) **et la réalité du parcours des personnes** en situation de précarité et des stratégies alimentaires adoptées par ces dernières.
- Ces ateliers sont souvent pensés comme des actions permettant aux personnes de mieux s'alimenter en leur apprenant à cuisiner. **Être en situation de précarité ne signifie pas ne pas savoir cuisiner** mais plutôt ne pas pouvoir le faire en raison des autres dimensions de la précarité ou des difficultés d'accès à l'alimentation.
- Pour renforcer le pouvoir d'agir et la dimension participative, **confier l'atelier aux personnes en situation de précarité au lieu d'un·e professionnel·le** peut améliorer la qualité de ce type d'action. Les individus eux-mêmes décident alors de ce qu'ils veulent cuisiner, créent ou sélectionnent des recettes, se chargent de la collecte les aliments, etc.
- Les ateliers cuisine peuvent **renforcer l'aspect social de l'alimentation** et permettre **le développement de l'environnement social des individus**.

D'après Maurin et Vives, 2023 ; Cavaillet, Darmon, et al., 2021 ; Estany, Monfort et al., 2020 ; Darmon, Martin et al., 2018 ; Paturel et Carimentrand, 2018 ; Chiffolleau et Paturel, 2016

Bibliographie

- Bricas, N., Conaré, D., & Walser, M. (Dir.). (2021). Une écologie de l'alimentation. Versailles : Éditions Quæ. <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-3353-3>
- Caillavet, F., Darmon, N., Dubois, C., Gomy, C., Saïdi Kabeche, D., et al. (2021). Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs. Rapport Terra Nova. Terra Nova. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03466621f>
- Chiffoleau, Y., & Paturel, D. (2016). Les circuits courts alimentaires « pour tous », outils d'analyse de l'innovation sociale. *Innovations*, 50(2), 191-210.
- Darmon, N., Martin, P., Scheromm, P., Ghestem, F., Marchand, P., et al. (2018). Des jardins partagés dans les quartiers d'habitat social : un moyen de repenser les pratiques alimentaires ? [Archive ouverte HAL]. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01769297>
- Labo de l'économie sociale et solidaire. (2020). Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité. https://base.citego.org/docs/2020.09.17_publication_precalim.pdf
- Llobet Estany, M., Durán Monfort, P., Magaña González, C. R., Muñoz García, A., & Piola Simioli, E. (2020). Précarisation alimentaire, résistances individuelles et expériences pratiques : regards locaux, régionaux, transnationaux. *Anthropology of food* [Online], S15. <https://doi.org/10.4000/aof.10931>
- Maurin, M., & Vives, L. (2023). Faire face à l'insécurité alimentaire des sans-abri en temps de pandémie. Quel droit à l'alimentation ? *Lien social et Politiques*, (90), 289-309. <https://doi.org/10.7202/1105098ar>
- Paturel, D., & Carimentrand, A. (2018). Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? *Revue de l'organisation responsable*, 13(1), 43-54.
- Ramel, M. (2022). Le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France (Thèse de doctorat). Université de Tours.
- Ramel, M., & Boissonnat, H. (2018). Nourrir ou se nourrir. Renouveler le sens que l'on porte à l'acte alimentaire pour renouveler nos pratiques face à la précarité alimentaire. *Forum*, 2018(1), 53-61. <https://doi.org/10.3917/forum.153.0053>
- Scherer, P., & Bricas, N. (2021). Lutter contre la précarité par de l'aide alimentaire ? Dans N. Bricas, D. Conaré, & M. Walser (Éds.), *Une écologie de l'alimentation* (pp. 205-214). Versailles : Éditions Quæ. <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-3353-3/c15>



PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

dans un contrat local de santé

DES LEVIERS POUR AGIR

La collection "Littérature & expérience en promotion de la santé" rassemble les contributions de la littérature, c'est-à-dire les études, recherches et publications scientifiques, et la vision d'acteurs et d'actrices de terrain sur un sujet donné. Cette double lecture vise à permettre un ancrage des actions menées dans les connaissances issues de la recherche et une confrontation de ces dernières aux réalités et aux contextes locaux.